

# Info Stat

## Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 5 janvier 2026

### Les remboursements de soins du régime agricole à fin novembre 2025

En cet avant dernier mois de 2025, les dépenses de soins de ville en date de remboursements se situent à un niveau proche de celui de l'été et de la rentrée. Sur les onze premiers mois de l'année, l'évolution des dépenses atteint + 3,8 %.

#### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2024 avec un **recul de 3,1 %** soit une diminution similaire à celle enregistrée en 2023 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente en 2024 légèrement plus qu'en 2023 (+ 0,4 % contre + 0,3 %). Ces effets démographiques contraires des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse			@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr	
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr	
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)			
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex			
Retrouvez-nous sur : <a href="https://statistiques.msa.fr/">https://statistiques.msa.fr/</a> <a href="https://geomsa.msa.fr/">https://geomsa.msa.fr/</a> <a href="https://dataviz.msa.fr/">https://dataviz.msa.fr/</a>			



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les onze premiers mois de 2025 diminue de 0,8 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les effectifs de patients non-salariés agricoles diminuent de 2,8 % tandis que le nombre de patients salariés agricole augmente de 0,3 %.

## Une croissance des soins de ville surtout portée par les salariés agricoles

Fin novembre la hausse résulte de la progression de **5,9 %** des remboursements du régime des **salariés agricoles** et est minorée par l'évolution plus modeste des remboursements du régime des **non-salariés agricoles (+ 1,3 %)**. Sur douze mois glissants, les dépenses de soins de ville augmentent de 3,4 %.

## Des honoraires dynamiques en raison de la convention médicale et du dispositif M'T Dents

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** sont en hausse de **+ 4,4 %** à fin novembre par rapport à la même période de l'année précédent. Ce dynamisme s'explique non pas par le nombre de consultations et visites (qui diminue de - 2,8 %) mais par leurs montants remboursés (+ 6,8 %) conséquence des revalorisations tarifaires liées à la convention médicale.

Sur les onze premiers mois de 2025, les remboursements d'honoraires des **médecins spécialistes** augmentent de **+ 6,6 %** par rapport l'année dernière. L'évolution s'explique par le dynamisme des actes techniques (6,0 %) mais aussi par l'impact de la convention médicale pour les consultations et visites (5,8 %).

Les remboursements d'honoraires des **dentistes** affichent une croissance certaine avec **+ 7,0 %** d'évolution à fin novembre. L'explication de ce dynamisme est à rapprocher du dispositif *M'T Dents* qui est renforcé. Auparavant il y avait une consultation remboursées tous les trois ans entre 3 et 24 ans, c'est une consultation annuelle désormais.

## Des évolutions contrastées pour les auxiliaires médicaux : en progression pour les soins de kinésithérapies, stables pour ceux des infirmiers

Du côté des professionnels de santé du paramédical, les remboursements de soins à fin novembre progressent de **2,1 %** pour les **kinésithérapeutes** et sont stables pour les **infirmiers (0,1 %)**. Pour les deux professions le mois de novembre est en retrait par rapport au mois d'octobre.

## Des remboursements d'analyses médicales en baisse

Les remboursements **d'analyses médicales** en laboratoire baissent de **- 6,4 %** raison de la baisse observée tout au long de l'année 2024. Au niveau mensuel, les variations sont à la baisse sur les deux derniers mois.

## Des remboursements de transport de patients stables ces derniers mois

Les remboursements **de transports de patients** progressent de 1,1 % à fin novembre avec très peu d'oscillations sur les quatre derniers mois.



## Des versements d'indemnités journalières modérés en novembre

Les versements **d'indemnité journalière (IJ) maladie** augmentent à fin novembre de + 2,4 %. Sur le mois de novembre uniquement on note une baisse de - 2,3 % qui compense la hausse du mois précédent. Pour les versements **d'IJ ATMP**, le mois novembre est le plus faible de l'année 2025. Malgré cela, l'évolution sur onze mois est positive avec + 1,0 %.

## Des remboursements de médicaments qui restent soutenus

Malgré un ralentissement en novembre par rapport à octobre les remboursements de **médicaments** restent à un niveau élevé avec 6,1 % sur les onze premiers mois de l'année.

## Des dispositifs médicaux également conséquents

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en progression de 3,9 % à fin novembre avec une atténuation du pic du mois précédent (- 0,8 % après +3,2 %).

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin novembre 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin nov 2024	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	+3,4%	+0,8%	+5,5%	+1,8%	+3,8%	+1,3%	+5,9%	+1,5%	-1,7%
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	+2,3%	-0,7%	+4,5%	+1,0%	+2,7%	-0,2%	+4,9%	+0,7%	-2,0%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+5,4%	+1,9%	+8,1%	-0,1%	+6,1%	+2,6%	+8,8%	-0,6%	-1,4%
- Médecins généralistes	+3,2%	-1,1%	+6,7%	-0,2%	+4,4%	-0,0%	+8,0%	-0,9%	-2,2%
- Médecins spécialistes	+6,1%	+3,2%	+8,4%	+2,1%	+6,6%	+3,7%	+8,9%	+1,6%	-1,6%
- Dentistes	+6,6%	+2,2%	+9,4%	-8,3%	+7,0%	+2,6%	+10,0%	-9,0%	+0,9%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,6%	-1,9%	+4,5%	+1,1%	+1,1%	-1,4%	+5,0%	+0,5%	-3,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,7%	-1,2%	+5,0%	+2,2%	+2,1%	-0,8%	+5,4%	+1,6%	-0,5%
- Infirmiers	-0,5%	-2,4%	+3,0%	+0,3%	+0,1%	-1,8%	+3,6%	-0,3%	-4,3%
Laboratoires	-6,9%	-11,6%	-3,1%	-11,1%	-6,4%	-11,1%	-2,4%	-10,7%	-0,7%
Frais de transports	+1,0%	-1,3%	+3,4%	+2,9%	+1,1%	-1,1%	+3,5%	+3,0%	-0,1%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,0%	+2,4%	+1,9%	+4,1%	+1,9%	+1,9%	+1,9%	+4,1%	-2,8%
- IJ maladie	+2,5%	+3,1%	+2,4%	+4,2%	+2,4%	+2,5%	+2,3%	+4,3%	-2,3%
- IJ ATMP	+1,2%	+1,1%	+1,2%	+3,8%	+1,0%	+0,8%	+1,0%	+3,7%	-3,9%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	+5,1%	+3,0%	+7,4%	+3,2%	+5,6%	+3,5%	+7,8%	+2,8%	-1,3%
Médicaments :	+5,6%	+3,8%	+7,4%	+3,3%	+6,1%	+4,4%	+7,9%	+2,9%	-1,4%
- Médicaments délivrés en ville	+5,9%	+4,0%	+7,8%	+3,9%	+6,4%	+4,6%	+8,2%	+3,5%	-0,9%
- Médicaments rétrocédés	+1,5%	-0,8%	+3,0%	-4,9%	+2,1%	-0,4%	+3,6%	-5,1%	-10,9%
LPP	+3,6%	+0,3%	+7,4%	+2,8%	+3,9%	+0,8%	+7,5%	+2,4%	-0,8%

*Source : MSA*



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

## Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.	Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.
ALD : Affection de longue durée.	PCAP : Période comparable à l'année précédente.
ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.	PUMa : Protection universelle maladie.
CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.	RA : Régime agricole.
FPMT : Forfait patientèle médecin traitant	RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.
IJ : indemnités journalières.	Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.
LPP : Liste des produits et des prestations.	

## Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de novembre 2025